

Questions orales

Les 250 contrôleurs seront-ils transférés? Seront-ils licenciés et le ministre embauchera-t-il de nouveaux contrôleurs à Toronto et à Edmonton?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit que les contrôleurs seraient simplement relogés temporairement pour qu'on puisse rectifier certains problèmes reliés à l'amiante à l'aéroport. Ce transfert vise donc à protéger la santé des employés de l'aéroport. Bien entendu, c'est une excellente raison. Dès que je saurai combien de personnes seront transférées, pour combien de temps et quand le transfert aura lieu, je me hâterai de le dire l'honorable député. Je me ferai un point d'honneur de le faire dès que j'aurai obtenu les renseignements voulus.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL**LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX SUCCURSALES CANADIENNES PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES ÉTRANGÈRES**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Commerce international. Elle concerne les dizaines de milliers d'emplois qui ont été supprimés au Canada ces dernières années. J'ai en main la copie de documents à caractère confidentiel n'ayant jamais été publiés, qui renferment l'opinion exprimée par des hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que des délégués commerciaux canadiens dans les années 1950 et 1960. Nous y apprenons que la plupart des entreprises détenues par des capitaux étrangers ont interdit à leurs succursales canadiennes d'exporter leurs produits, ce qui a causé la perte de dizaines de milliers d'emplois. Ces documents contiennent les recommandations de fonctionnaires et de délégués commerciaux du Canada.

Comment se fait-il que le gouvernement ait passé outre pendant toutes ces décennies, des années 1950 aux années 1980, aux conseils que lui donnaient ses fonctionnaires et ses délégués commerciaux?

● (1425)

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il me serait difficile de répondre des actions gouvernementales dans les années 1950 et 1960. Au cours de la décennie suivante, j'étais membre d'un gouvernement provincial. Cependant, je puis affirmer que le Canada souhaite inciter les succursales canadiennes d'entreprises étrangères à se tailler une place importante sur les marchés d'exportation. Effectivement, depuis mon arrivée au ministère il y a quelques mois, j'ai eu moi-même l'occasion d'aborder cette question avec des personnes du secteur privé afin de leur manifester de façon tangible notre encouragement.

D'après les statistiques, un grand nombre de sociétés étrangères situées en territoire canadien occupent une place considérable sur les marchés des exportations. Certaines dont j'ignore les raisons demeurent évidemment en retrait. Si le député veut me donner des cas précis, j'accepterai volontiers de les étudier.

M. Nystrom: Le ministre est maintenant chargé de ce portefeuille. Je lui signale qu'en l'absence d'une loi qui garantirait la liberté de l'information, nous avons souvent du mal à obtenir les documents que nous voulons. Je lui ferai tenir les numéros de dossier des documents dont j'ai fait état aujourd'hui.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, à mon avis, le ministre se doit de nous donner des réponses sans équivoque, étant donné la situation décrite par le délégué commercial dans le document que j'ai en main. Ce dernier disait entre autres: «Il y a sans doute 75 p. 100 des filiales dont les exportations sont strictement contrôlées par la société mère.» J'ai également en ma possession un document dans lequel on peut lire cette observation faite par un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce: «Les investissements étrangers constituent le plus grand obstacle aux efforts du ministère pour intensifier les exportations canadiennes.»

Étant donné les conclusions de ses fonctionnaires et le fait que le président du Conseil du Trésor, qui était ministre de l'Industrie et du Commerce en 1980, ait négligé de soumettre de nouveau la situation au cabinet, pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour obliger les filiales de sociétés étrangères à créer des emplois dans notre pays et à augmenter leurs exportations?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je crois que le député a tendance à trop simplifier les choses. Premièrement, il devrait reconnaître que les exportations constituent une part importante de l'activité de nombreuses filiales canadiennes qui sont tributaires de capitaux étrangers. Dans ma province, par exemple, la plupart des exportations du secteur manufacturier sont le fait de sociétés qui sont venues s'installer en Nouvelle-Écosse et qui exportent leurs produits vers d'autres marchés, créant ainsi chez nous des emplois qui n'auraient pas existé autrement.

La situation varie selon la nature de l'économie des différentes régions du pays. Je crois qu'il ne serait pas sage d'imposer le genre de contrôle absolu et général que propose le député. Pour bien servir les intérêts du Canada en fait de développement et d'investissement, il faudrait plutôt, à mon avis, encourager fortement toutes les sociétés qui viennent s'installer au Canada à saisir toutes les occasions possibles d'exporter leurs produits. Encore une fois, si le député ou quelque autre personne veut me présenter le cas d'une société en particulier qui perd des débouchés parce qu'elle est dominée par des capitaux étrangers, je serais heureux d'examiner la situation.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FORCER LES SUCCURSALES À EXPORTER

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): La situation ne change pas, madame le Président. Je me ferai un plaisir de communiquer certains renseignements au ministre après la période des questions afin qu'il puisse lire, pour sa gouverne, ce que les délégués commerciaux et les hauts fonctionnaires ont déclaré à ce sujet au fil des années.